

Mardi, 25 janvier 1916.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Nickle,—la pétition de l'Université de Queen à Toronto et de *The School of Mining and Agriculture*, tous de la cité de Kingston, Ontario.

Par M. Fripp,—la pétition de la *W. C. Edwards Company, Limited*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Charles William Wilson, de Clover-Bar, Alta; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

De Robert William Thompson, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce d'avec sa femme.

M. Roche, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, et dans l'*Officiel* de la Colombie-Britannique entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements régissant l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales dans la zone du chemin de fer, de 40 milles, dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session, No 47.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, chapitre 20 des Statuts du Canada de 1908. (*Document de la session, No 48.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V, Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux. (*Document de la session, No 49.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions de l'article 5 du chapitre 21, 7-8 Edouard VII, Loi des arpentages fédéraux. (*Document de la session, No 50.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 12 janvier et le 31 décembre 1915, conformément aux dispositions du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi concernant les eaux dans la zone du chemin de fer et dans l'étendue de terres de la rivière La-Paix". (*Document de la session, No 51.*)

Aussi,—Décrets du conseil édictés entre le 16 janvier et le 31 décembre 1915, approuvant les règlements faits et les formules prescrites, en conformité de l'article 57 de la Loi de l'Irrigation, chapitre 61, Statuts révisés du Canada, 1906, telle que modifiée par le chapitre 38, 7-8 Edouard VII. (*Document de la session, No 52.*)

Aussi,—Décrets du conseil édictés en vertu des dispositions de l'article 18 du chapitre 63, Statuts révisés du Canada, "Loi prévoyant à l'administration du territoire du Yukon". (*Document de la session, No 53.*)